



Analyse, chiffres et perspectives de la politique de stationnement de la Ville de Bruxelles

En séance du Conseil communal de ce lundi 15 décembre, consacré au vote du budget 2015, l'Echevine du stationnement de la Ville de Bruxelles, Marion Lemesre, a présenté le budget d'investissements d'un montant de 4 millions d'euros destinés à doter la Ville d'outils de gestion des horodateurs dans le cadre du marché que vient de clôturer l'Agence Régionale de Stationnement.

L'investissement va permettre de faire évoluer les horodateurs achetés et déjà obsolètes, avec le prix indicatif d'un investissement de 3.250 euros par horodateur.

Le parc des horodateurs de la Ville de Bruxelles compte actuellement 1.200 unités (dont 1.068 avec une redevance de gestion de 47,15 euros par mois versée à la firme OPC) et 17.000 places sont réglementées.

*«Comme vous le voyez, je ne pars pas d'une page blanche dans la politique d'implantation des horodateurs dont on peut dire que la majorité précédente, dans la précipitation d'une fin de mandature, n' a pas eu le temps de mesurer l'efficacité des décisions prises tant en termes d'investissement que d'implantation, c'est-à-dire tant en termes de rentabilité pour la Ville que de services au citoyen. Cette analyse fine , je n'ai pu la faire qu'aujourd'hui car il m'a fallu plus d'un an pour ré-organiser totalement la Cellule Horodateurs, lui fixer des objectifs clairs et surtout construire un tableau de bord avec la collecte de données permettant l'analyse des indicateurs et l'élaboration de données statistiques. Rien de tout cela n'existait ! Ainsi, l'analyse spatiale des recettes , secteur par secteur, rue par rue, couplée avec une concertation sur le terrain, nous permet aujourd'hui de préparer un véritable **Plan d'action communale de stationnement** qui répondra au triple objectif d'améliorer le service au citoyen, de participer à l'amélioration de la mobilité et ensuite d'augmenter les recettes de stationnement sans nuire aux deux objectifs précédents ».*

Aux horodateurs aujourd'hui, nous mettons la calculette au service de ces trois objectifs en partant de données récoltées et analysées :

1. Une des données qui n'a pas été prise en compte est que sur l'ensemble des 47.000 places de stationnement disponibles (à l'exception des quartiers de Neder-Over-Hembeek, Roosevelt et Haren qui ne sont pas réglementés) 17.000 places sont réglementées alors que 25.000 cartes dérogatoires sont délivrées par an. Rien que sur Laeken, on compte 9.000 cartes riverains.

Il est donc évident que la rentabilité d'un horodateur doit tenir compte de cette donnée. En effet La rentabilité moyenne d'un horodateur devrait donc tourner autour de **3.696 euros par mois** or la plupart de ceux-ci s'élève à environ 400€ et certains ne rapportent que 10 €/mois comme sur le Plateau du Heysel Ces derniers coûtent 40 € à la Ville vu la concession de 50€ à OPC. En revanche sur le Bd de Waterloo, ils rapportent 7.490 euros et assurent une vraie rotation à destination des commerces.

C'est dire que cette nouvelle approche d'analyse spatiale des recettes va permettre de développer une **vraie vision stratégique de développement d'une politique de stationnement intégrée** tenant compte des besoins des riverains, des navetteurs, des commerces, des entreprises, etc.

Pour exemple, la "nouvelle guerre des Marolles" fomentée par quelques détracteurs d'un projet de **parking sous la Place du Jeu de Balle** n'a probablement pas tenu compte non plus de la réalité chiffrée du quartier telle que constatée : 777 places de stationnement dans le périmètre Blaes/ rue Haute jusque Miroir et Tanneur , 670 cartes riverains! Soit une centaine de places en rotation, ce qui justifie la demande de l'Association des Commerçants Bruegel de transformer les rues Blaes et Haute en axes rouges, c'est-à-dire exclusivement payant.

« *Où vont les riverains alors ?* » s'interroge-t-elle. Et pourquoi pas, en sous-sol en stationnement longue durée sécurisé et payé par abonnement à prix réduit à négocier avec le futur concessionnaire dans le cadre de l'attribution du marché; en tous les cas, une solution à examiner qui éclaire d'un autre jour, la nécessité de construire des parkings publics en sous-sol à destination des habitants dont le nombre possédant une voiture ne va pas en diminuant- y compris dans les quartiers dits pauvres.

2. Un autre exemple. Le contrôle du parc de stationnement réglementé n'est couvert qu'à hauteur de 20% avec les outils actuellement disponibles. En d'autres termes, cela signifie qu'aujourd'hui une place de stationnement est contrôlée une fois tous les 5 jours.

Cette analyse de la situation et une partie des conclusions à en tirer dans le cadre de ces nouveaux investissements qui sont votés ce lundi feront l'objet de la mise en place début d'année prochaine d'une **"Task Force stationnement"** en vue de l'élaboration du Plan d'Action communale de stationnement, en bonne entente et concertation avec la Région . L'investissement aura aussi pour but d'améliorer et de faciliter l'application du règlement grâce à un outil plus performant qui permettra :

- la reconnaissance optique des plaques minéralogiques (contrôle plus rapide du véhicule et des zones réglementées)
- de relier les horodateurs à la base de données interne offrant ainsi la possibilité par exemple de moduler les horaires en fonction des événements ponctuels organisés sur le territoire de la Ville.
- la mise en place de moyens de paiement virtuels

Contact presse : Odile Clément | GSM : 0477 25 73 95 | odile.clement@brucity.be